

# 5 % DES EMPLOIS SALARIÉS GÉNÉRÉS PAR LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

N° 154  
MAI 2006

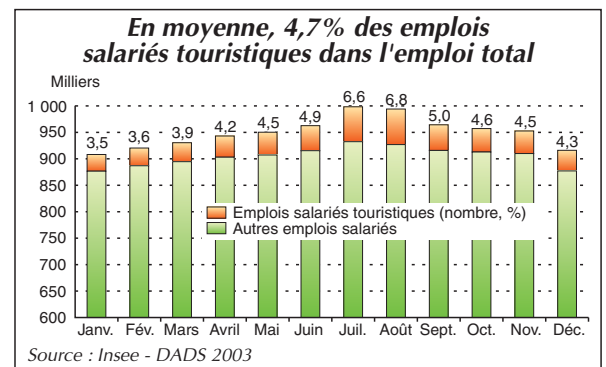
**En Aquitaine, en 2003, 45 000 emplois sont générés par l'activité touristique. Dans ce secteur, l'emploi à temps partiel est plus développé que dans l'emploi salarié, toutes activités confondues : un quart des contrats sont des temps partiels. Les emplois se trouvent majoritairement dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration. Compte tenu de la forte saisonnalité du tourisme, on dénombre deux fois plus d'emplois en août qu'en janvier. La Gironde regroupe à elle seule un emploi salarié touristique régional sur trois.**

Avec 82 millions de nuitées en 2003 et 86 millions en 2004, l'Aquitaine figure parmi les grandes régions touristiques françaises. Pour la seule fréquentation française, elle se classe au 5<sup>e</sup> rang des régions touristiques. La région est assez éloignée des centres urbains et des pays de l'Europe septentrionale émetteurs majeurs et sa fréquentation se caractérise par des séjours plutôt longs et estivaux ; 72 % de la fréquentation a lieu entre mai et septembre.

## Un impact sur l'emploi assez fort

Une telle fréquentation a un impact fort sur l'emploi. S'il est relativement facile de mesurer l'emploi direct, l'emploi touristique induit est plus difficile à cerner dans la mesure où le tourisme s'identifie à travers la situation du consommateur et non à travers le produit ou service qui est consommé. Estimer l'emploi salarié attribuable à l'activité touristique revient à

prendre en compte un ensemble d'activités élémentaires et complémentaires intervenant dans le processus de consommation touristique. Son évaluation résulte d'une méthode mise au point par le pôle "tourisme" de l'Insee (cf. méthodologie page 4).



En 2003, on compte 1 178 000 emplois en Aquitaine. Parmi eux, 950 000 sont des emplois salariés (hors secteur agricole). L'économie du tourisme génère 45 000 emplois salariés en moyenne sur l'année, soit 4,7 % des emplois salariés de la région. Ce niveau d'emploi salarié situe le tourisme parmi les premiers secteurs d'emploi de la région, par exemple largement au-dessus de l'emploi dans les industries agricoles et alimentaires de la région, environ 30 000 emplois salariés.

## Une grande saisonnalité

L'emploi salarié touristique est soumis à une saisonnalité extrême. Le volume d'emploi entre mois creux et mois plein varie du simple au double alors que la variation de l'emploi total régional est de 10 %. Sa part dans l'emploi salarié total est significativement modifiée en fonction de l'intensité de l'activité touristique. Elle atteint 6,8 % en août, soit 65 900 emplois. Durant le mois de janvier, période d'étiage pour l'activité, sa part représente 3,5 % des emplois, soit 31 600 salariés.

AVEC LA PARTICIPATION DE



Pendant la période hors saison, quatre emplois touristiques sur dix se situent dans l'agglomération bordelaise ou au Pays basque. Seul le niveau d'emploi des mois de mai à septembre se situe au-dessus de la moyenne annuelle. En janvier, on peut considérer que 50 nuitées génèrent un emploi touristique ; ce sont essentiellement des emplois dans la restauration et l'hôtellerie. En août, il faut 370 nuitées pour créer un emploi. Aux emplois de la période hivernale s'ajoutent des emplois dans le secteur des loisirs, de l'hébergement de plein air et du commerce.

### Des emplois à temps partiel

Le tourisme est un secteur de services où nombre d'emplois sont des emplois exercés à temps partiels : les 45 000 emplois représentent un peu moins de 34 000 ETP (Équivalents Temps Plein).

Les emplois salariés liés au tourisme se concentrent sur 17 secteurs d'activités. L'hôtellerie avec 25 % des emplois est le premier employeur alors qu'elle ne représente que 7,7 % des nuitées estivales. C'est aussi le secteur le moins soumis à la saisonnalité. Si on lui adjoint le secteur de la restauration, assez proche, c'est près d'un emploi sur deux qui en dépend. Les autres types d'hébergements majoritaires en termes de capacité (95 % des 1 230 000 lits) emploient seulement 9 % des salariés du secteur touristique. Ce volume est presque équivalent à celui du secteur des loisirs, activités sportives et récréatives, parcs d'attractions et casinos.

Les trois départements côtiers concentrent 82 % de l'emploi de mai à septembre pour 65 % des nuitées estivales réalisées. Les départements de l'intérieur, au parc d'hébergement collectif moins développé, sont désavantagés en termes de création d'emplois. En Aquitaine, c'est dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques que l'emploi salarié total est le plus dépendant de l'activité touristique.

### La moitié des emplois dans l'hôtellerie et la restauration

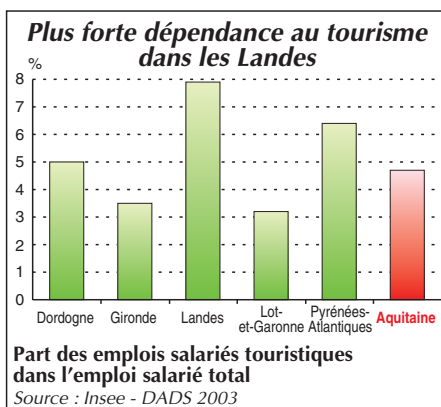
	Effectif	ETP
<b>Emploi salarié touristique moyen annuel</b> . . . . .	<b>44 913</b>	<b>33 804</b>
Hôtels . . . . .	25,1	25,9
Restauration . . . . .	22,5	21,6
Campings et autres hébergements touristiques . .	9,2	9,5
Activ. sportives et récréatives Super et Hypermarchés . . . .	6,2	7,2
Com. de détail non aliment. .	6,1	5,7
Boulangerie . . . . .	5,4	5,0
Parcs d'attraction et Casinos .	3,4	3,5
Café Tabac . . . . .	2,5	2,8
Com. de viande et poisson . .	2,0	1,8
Activ. thermales et de thalasso.	1,5	1,7
Supérettes . . . . .	1,4	1,5
Finances . . . . .	1,3	1,4
Coiffure . . . . .	1,2	1,3
Offices de tourisme . . . . .	1,1	1,2
Autres com. de détail aliment.	1,1	1,1
Autres activités . . . . .	0,5	0,4
	9,4	8,6

### Répartition des emplois liés à la fréquentation touristique (%)

Source : Insee - DADS 2003

### Dordogne : une image forte, un niveau d'emploi modeste

8,3 % des nuitées estivales sont réalisées en Dordogne. Cela génère 12 % de l'emploi touristique régional, soit environ 5 300 emplois en moyenne annuelle (4 000 ETP), représentant 5 % de l'emploi salarié du département. Du fait de la saisonnalité, cette part de l'emploi touristique atteint 7,8 % en août. La variation entre le mois de janvier où le nombre d'emplois salariés touristiques est le plus bas (3 600) et le mois d'août où ce nombre est le plus haut (8 700) égale 154 %. Toutefois, le niveau enregistré pendant la haute saison reste nettement inférieur à celui du mois de janvier en Gironde.



### Gironde : un emploi salarié touristique régional sur trois

Avec 16 000 emplois en moyenne annuelle, équivalents à 12 000 emplois temps plein, et jusqu'à 23 000 emplois en haute saison, la Gironde est le premier département aquitain en termes d'emploi touristique. Mais le tourisme ne représente néanmoins que 4 % de l'emploi salarié total du département compte tenu de la forte concentration d'emplois salariés tous secteurs confondus. La Gironde offre en effet 456 000 emplois salariés, soit 48 % des emplois salariés aquitains.

C'est indéniablement sur le littoral que la contribution du tourisme à l'emploi est la plus forte. Ainsi sur le Bassin d'Arcachon, le tourisme représente 17 % des emplois salariés en moyenne annuelle avec une très forte variation saisonnière : jusqu'à 5 200 emplois en août contre 1 700 en janvier, soit trois fois plus. Ces phénomènes sont encore plus marqués sur la côte médocaine. En effet, bien que globalisées avec la zone "reste de la Gironde", les données font apparaître que 27 % des emplois salariés en moyenne annuelle sont liés au tourisme avec une variation de 165 % entre janvier et août.

La saisonnalité est évidemment la moins marquée sur Bordeaux (variation de 44 % entre janvier et août) qui concentre la majorité des emplois salariés touristiques du département (43 %) en particulier grâce aux activités d'hôtellerie et de cafés/restauration.

### Landes : la plus forte dépendance au tourisme

Plus de 8 500 emplois salariés touristiques sont recensés, en moyenne annuelle, dans les Landes (correspondant à 6 000 ETP) qui contribuent à 18 % de l'emploi salarié touristique régional. 7,9 % des emplois salariés du département sont ainsi dus au tourisme, cette part s'élevant à 12,7 % en août

## 45 000 emplois régionaux pour 34 000 ETP

	Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne		Pyrénées-Atlantiques		Aquitaine	
	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP	Emplois	ETP
Janvier .....	3 414	2 619	11 381	8 666	4 686	3 493	2 238	1 603	9 870	7 767	31 590	24 147
Février.....	3 572	2 685	12 262	9 065	5 048	3 735	2 361	1 657	10 261	7 952	33 504	25 095
Mars .....	3 900	2 924	13 042	9 534	5 847	4 414	2 447	1 681	10 638	8 226	35 874	26 779
Avril .....	4 703	3 572	14 439	10 558	6 828	5 201	2 663	1 834	11 425	8 765	40 058	29 930
Mai .....	5 305	4 059	15 490	11 309	7 487	5 746	2 761	1 915	12 019	9 193	43 061	32 222
Juin .....	5 815	4 475	17 155	12 574	8 499	6 599	2 902	2 030	12 919	9 934	47 290	35 612
Juillet .....	8 384	6 409	23 185	17 307	13 627	10 702	3 771	2 662	16 929	13 106	65 895	50 186
Août .....	8 657	6 595	23 186	17 426	14 004	10 942	3 801	2 702	17 555	13 544	67 203	51 209
Septembre.....	5 960	4 597	17 148	12 748	8 607	6 668	2 881	2 032	13 882	10 707	48 479	36 752
Octobre .....	5 115	3 892	16 122	11 747	7 213	5 478	2 807	1 936	13 047	9 940	44 305	32 993
Novembre.....	4 559	3 430	16 153	11 816	6 718	5 058	2 827	1 951	12 425	9 438	42 681	31 693
Décembre.....	4 220	3 176	14 680	10 854	5 709	4 205	2 800	1 925	11 613	8 871	39 021	29 032
<b>Moyenne annuelle..</b>	<b>5 300</b>	<b>4 036</b>	<b>16 187</b>	<b>11 967</b>	<b>7 856</b>	<b>6 020</b>	<b>2 855</b>	<b>1 994</b>	<b>12 715</b>	<b>9 787</b>	<b>44 913</b>	<b>33 804</b>

### Les emplois liés à la fréquentation touristique

Source : Insee - DADS 2003

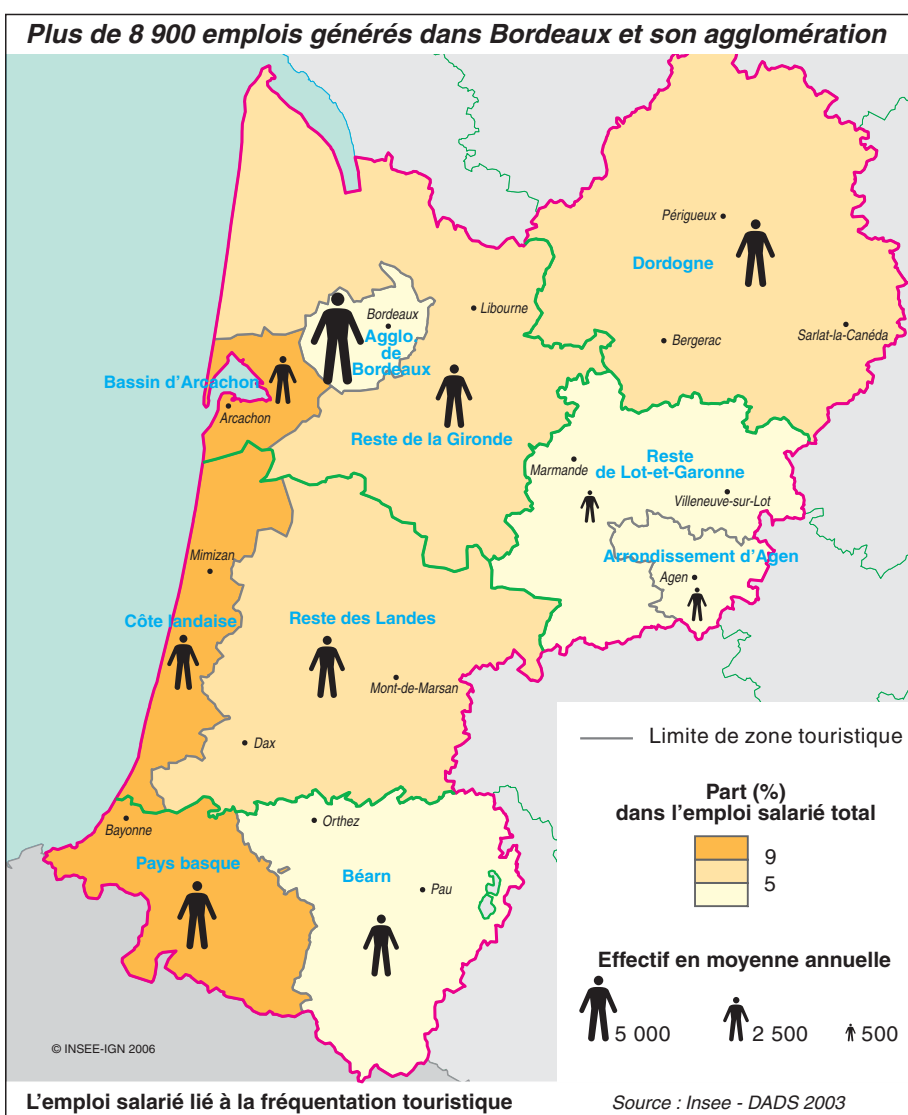
(14 000 emplois, 3 fois le niveau d'emploi de janvier).

En moyenne annuelle, quatre emplois salariés touristiques landais sur dix sont localisés sur le littoral, soit 3 500 emplois, alors que ce dernier ne concentre que 28 % de l'emploi salarié total. La saisonnalité y est très forte : cinq fois plus d'emplois entre janvier - 1 650 emplois - et août - 8 500. Et la dépendance au tourisme est considérable : pendant la haute saison, en juillet et août, un quart des emplois salariés de la côte lui sont imputables et 13 % en moyenne annuelle.

Sur la zone thermale et le reste des Landes, cette saisonnalité est moins marquée car les emplois s'étalent davantage d'avril à novembre, au delà de la saison estivale. Il faut y voir l'influence de la saison thermale plus longue et celle du tourisme d'affaires. On compte en moyenne 4 400 emplois sur cette zone, avec un minimum de 3 000 emplois en janvier, contre 5 500 en août. Toutefois, la part du tourisme dans les emplois salariés y reste élevée : 6 % en moyenne annuelle.

### Lot-et-Garonne : une saisonnalité limitée

Le département de Lot-et-Garonne compte 2 900 emplois salariés



touristiques, soit 2 000 ETP et présente la plus modeste contribution à l'emploi touristique aquitain (6,4 %), en lien avec son poids dans la fréquentation régionale ; il participe pour 5,4 % des

nuitées estivales. Il s'agit du département le moins dépendant du tourisme puisque ce secteur génère seulement 3,2 % des emplois salariés départementaux.

L'impact de la saisonnalité est modéré, la part des emplois salariés touristiques atteint 4,1 % en juillet et en août, la variation entre janvier et août, de l'ordre de 70 %, est la plus faible des départements aquitains.

## Pyrénées-Atlantiques : les deux tiers des emplois salariés touristiques dans le Pays basque

Deuxième département pourvoyeur d'emplois salariés touristiques, avec une participation de 28 % du total régional, les Pyrénées-Atlantiques comptent 12 700 emplois salariés en moyenne à l'année (9 900 ETP). L'activité touristique génère en moyenne 6,4 % des emplois salariés départementaux.

Le Pays basque dépend davantage encore du tourisme : 10 % des emplois salariés de la zone sont imputables au tourisme, soit 8 400 emplois (les deux tiers des emplois départementaux). L'impact de la saisonnalité y est important : on dénombre deux fois plus d'emplois touristiques au mois d'août qu'en janvier.

En Béarn, 4 % de l'emploi salarié sont générés par le secteur du tourisme, soit 4 350 emplois. Les conséquences de la saisonnalité sont atténuées, le nombre d'emplois passant de 3 750 en janvier à 5 300 en août, soit une variation de 42 %.

### Les estimations de l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique

La méthode d'estimation de l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique, conçue à l'Insee, comporte deux grandes étapes effectuées au plan national préalables au calcul en tant que tel.

La première consiste à classer les communes françaises en fonction de leur niveau d'équipement pour le tourisme. Un score est attribué à chaque commune en fonction des valeurs prises par les 6 indicateurs suivants : l'emploi dans la restauration, la capacité d'accueil des restaurants, celle des hôtels et celle des campings (ces quatre indicateurs sont rapportés à la population résidente), la densité de résidences secondaires et la présence d'un site touristique. Ce score est ensuite diminué, augmenté ou conservé tel que selon le niveau d'équipement du bassin de vie auquel appartient la commune. À partir de ce score "ajusté", les communes sont classées en trois grandes catégories : bien, moyennement ou peu équipées pour le tourisme.

La deuxième grande étape consiste à répartir les activités de la Nomenclature d'activités française en cinq groupes en fonction de l'intensité de leur lien avec la fréquentation touristique. Pour mesurer ce lien, les courbes journalières de salaires horaires nets de chaque activité, obtenues grâce aux Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS), sont comparées à celles de trois activités, hôtels avec restaurant, terrains de camping et autres hébergements touristiques. Les courbes de ces trois activités servent de référence car elles constituent, sur un territoire, une bonne approximation de la courbe de fréquentation touristique. À l'issue de ces comparaisons, les activités sont classées en cinq grandes catégories : totalement, fortement, moyennement, faiblement ou pas du tout touristiques.

À partir de la source DADS, dans chaque commune de la zone considérée, on estime l'emploi permanent dans chaque activité par l'emploi moyen mensuel minimal de cette activité. L'emploi saisonnier, pour une commune et une activité données, est estimé par la différence entre l'emploi observé et l'emploi permanent. À ce stade, le calcul de l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique résulte de la règle de décision donnée par le tableau ci dessous.

Pour les activités fortement ou moyennement touristiques dans les communes bien ou moyennement équipées pour le tourisme, une partie seulement des emplois permanents est imputable à la fréquentation touristique. Dans ces trois cas (cases oranges), on suppose que l'emploi permanent est composé des emplois dédiés :

- à la population résidente ;
- à la population non résidente mais travaillant ou consommant dans la commune considérée ;
- aux touristes.

La méthode propose, pour chaque activité concernée, une estimation de l'emploi résidentiel et une règle de décision afin d'isoler, in fine, la partie d'emploi permanent dédié aux touristes. À l'issue de cette étape, l'emploi salarié lié à la fréquentation touristique est estimé sur la zone considérée.

Hélène LE GUILLOUX (Insee)

Type d'activité	Niveau d'équipement de la commune pour le tourisme :		
	Bon	Moyen	Faible
100 % touristique	Tous les emplois	Tous les emplois	Tous les emplois
Fortement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Aucun emploi
Moyennement touristique	Emplois saisonniers + partie des emplois permanents	Emplois saisonniers	Aucun emploi
Faiblement touristique	Emplois saisonniers	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

**Note de lecture :** Pour les activités moyennement touristiques, dans les communes bien équipées pour le tourisme, la bosse et une partie du socle d'emplois sont attribués au tourisme, dans les communes moyennement équipées, seule la bosse d'emplois est attribuée au tourisme, enfin dans les autres communes, aucun emploi n'est attribué au tourisme.

## Observatoire régional du Tourisme

### POUR EN SAVOIR PLUS ...

- Site [www.tourisme-aquitaine.fr](http://www.tourisme-aquitaine.fr)
- Site [www.insee.fr/aquitaine](http://www.insee.fr/aquitaine) - Rubrique La Région en faits et chiffres - Thème Services-Tourisme-Transports



Directeur de la publication : **François Elissalt**  
 Rédacteur en chef : **Élisabeth Nadeau** - Secrétaire de fabrication : **Daniel Lepphaille**  
 INSEE Aquitaine - 33, rue de Saget - 33076 Bordeaux cedex  
 Tél. 05 57 95 05 00 - Fax : 05 57 95 03 58 - Minitel : 3617 INSEE - Internet : [www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
 © INSEE 2006 - n° ISSN 1283-6036 - Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2006  
 Composition et impression : Insee Aquitaine

Code Sage IA15408  
 Prix : 2,3 € - Abonnement : France : 12 numéros 23 € - Étranger : 28 €